

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
BUDGET PRIMITIF 2021

Vue d'ensemble du budget primitif de l'exercice 2021 de la Ville de Longvic

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021		BP 2021
011 Charges à caractère général	2 450 407,00 €	013 Atténuation de charges	200 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	8 319 900,00 €	70 Produits de services domaine et ventes	679 500,00 €
014 Atténuation de produits	82 500,00 €	73 Impôts et taxes	10 004 493,00 €
65 Autre charges de gestion courante	770 574,00 €	74 Dotations et participations	1 278 180,00 €
66 Charges financières	53 460,00 €	75 Autres produits de gestion courantes	37 490,00 €
67 Charges exceptionnelles	84 000,00 €	76 Produits financiers	- €
022 Dépenses imprévues	100 000,00 €	77 Recettes exceptionnelles	- €
Total dépenses réelles	11 860 841,00 €	Total recettes réelles	12 199 663,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 487 912,84 €		- €
042 Opérations d'ordre entre sections	434 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €
Total dépenses d'ordre	1 921 912,84 €	Total recettes d'ordre	10 000,00 €
		002 - Report excédent exercices antérieurs	1 573 090,84 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 782 753,84 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 782 753,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021		BP 2021
16 Emprunts et dettes assimilées	427 600,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	30 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	733 654,36 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	254 000,00 €
204 Subventions d'investissement versées	220 715,00 €	1068 Excédent de fonctionnement	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	579 890,96 €	13 Subventions d'investissement	725 297,00 €
23 Immobilisations en cours	4 012 410,58 €	138 Autres subventions d'investissement	0,00 €
26 Participations et créances	100,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	719 000,00 €
10 Dotations et fonds divers	10 000,00 €	27 Autres immobilisations financières	245 000,00 €
45 Opérations pour tiers	199 919,93 €	45 Remboursements pour tiers	674 000,00 €
Total dépenses réelles	6 184 290,83 €	Total recettes réelles	2 647 297,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections	434 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	170 000,00 €	041 Opérations patrimoniales	170 000,00 €
		021 Virement à la section de fonctionnement	1 487 912,84 €
Total dépenses d'ordre	180 000,00 €	Total recettes d'ordre	2 091 912,84 €
		001 report excédents cumulés antérieurs	1 625 080,99 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 364 290,83 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 364 290,83 €

Le budget primitif de la Ville de Longvic a été voté en séance de Conseil Municipal le 22 mars 2021 après reprise des résultats cumulés au 31/12/2020.

Il s'est établi avec la volonté de :

- Maintenir un programme d'investissement ambitieux autour de trois axes :
 - La biodiversité, développement durable, mobilité douce
 - Le sport, la jeunesse et les loisirs
 - Les études : phase nécessaire pour poursuivre des programmes structurants (Restructuration du bâtiment scolaire Léon Blum, Bief de l'Ouche)
- Maîtriser les dépenses de personnel
- Stabiliser les dépenses courantes tout en maintenant la qualité des services publics
- Maintenir les taux de fiscalité malgré une réforme fiscale réduisant les marges de manoeuvre
- Maintenir une politique forte en terme de solidarité

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les dépenses prévisionnelles présentent une variation de + 11 % par rapport aux crédits ouverts en 2020 et sont évaluées à 2 450 407 €. Cette variation est due notamment au surcoût lié à l'achat d'équipements de protection (Masques, gel, ...) dans le cadre de la crise sanitaire, la mise en place d'une étude statistique pour l'analyse des besoins sociaux et préparation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, le déploiement de nouveaux logiciels avec la formation du personnel. Il convient aussi de rappeler la nécessaire augmentation des contrats de maintenance pour la vidéoprotection, le matériel de restauration, les chaufferies, la ventilation.

Chapitre 012 – DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel s'établissent à 8 319 900 €, soit une baisse de - 1,48 % par rapport à 2020. Cette baisse tendancielle est le résultat de restructurations de services permettant des diminutions de volume horaires, auxquels se combinent des départs en retraite non remplacés ou rationalisés en interne, et ce malgré la progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires à travers le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Chapitre 014 – ATTÉNUATION DE PRODUITS

Les crédits inscrits à ce chapitre s'élèvent à 82 500 €.

- 2 500 € pour pallier d'éventuels dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants
- 80 000 € pour la contribution de la ville de Longvic au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce montant prévisionnel est estimé à + 2 % par rapport au versement 2020 de 78 407 €

Chapitre 65 – DEPENSES DE GESTION COURANTE

Les crédits inscrits à ce chapitre s'élèvent à 770 574€ soit une baisse de - 8,72 % par rapport à 2020.

Le poste de dépenses principal de ce chapitre est constitué des subventions versées aux associations et au CCAS.

Les efforts consentis par les associations lors de leurs demandes pour 2021 ont permis de dégager une économie substantielle de près de 65 000 €. Ces crédits seront réaffectés sur 3 axes :

- Versement d'une subvention complémentaire de 8 000 € au CCAS
- Engagement d'une étude paysagère pour le projet de mise en valeur du Bief de l'Ouche : 31 000 €
- Remise en état du terrain de foot d'honneur : 26 000 €

En conséquence, le budget de la Ville versera une subvention de 338 000 € au CCAS.

Chapitre 66 – CHARGES FINANCIÈRES

Les crédits inscrits à ce chapitre s'élèvent à 53 460 € soit une hausse de 11,35 % par rapport à 2020. La hausse est due à la contractualisation de 2 prêts supplémentaires dont un sera débloqué en cours d'exercice.

chapitre 67 – DEPENSES EXCEPTIONNELLES

Les crédits inscrits à ce chapitre s'élèvent à 84 000 €, stabilisé par rapport à 2020.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – ATTÉNUATION DE CHARGES

Ce chapitre présente les recettes relatives aux remboursements effectués par l'assurance statutaire et la CPAM dans le cadre d'absence d'agents municipaux. Il s'agit de recettes en moyenne estimées à 200 000 € chaque année.

Chapitre 70 – PRODUITS DES SERVICES

Les produits sont estimés à 679 500 € en 2021 contre 594 517 € en 2020. Les incertitudes liées à la crise sanitaire n'ont pas permis d'envisager un niveau habituel d'activités au sein des différents services. Comptant sur une reprise en cours d'année, la prévision varie de + 14 % par rapport aux prévisions de 2020. Pour rappel, la recette enregistrée au chapitre s'est élevée en 2020 à 531 600 € soit une baisse de plus de 32 % par rapport à une année non perturbée.

Chapitre 73 – IMPÔTS ET TAXES

Conformément au débat d'orientations budgétaires, les taxes locales ne subissent aucune augmentation et sont stabilisées depuis 2016 : Taxe d'habitation 10,57 % / Taxe foncière sur les propriétés bâties: 20,57 % /

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80,99 %

En 2021, Les recettes fiscales devraient s'avérer globalement stables par rapport à 2020 dans un contexte de réforme fiscale.

Au vu des différentes hypothèses en matière de bases et de compensations, le produit attendu à taux constant peut être estimé à 5 310 000 €.

Les contributions de Dijon Métropole représentent 4 241 293 € dont 3 230 304 € au titre de l'attribution de compensation (montant tenant compte de l'adhésion de la commune à divers services communs en 2019) et 1 010 989 € au titre de la dotation de solidarité communautaire (montant stable par rapport à 2020).

Concernant les autres produits fiscaux, les principales évolutions par rapport au Budget primitif 2020 sont les suivantes :

- Les droits de mutation sont anticipés à hauteur de 250 000 €, soit une stabilité prévisionnelle par rapport au produit inscrit au Budget primitif 2020. Cette prévision tient compte de l'effet de la crise sanitaire sur le marché immobilier.
- Le produit de la Taxe sur l'électricité est prévu à hauteur de 165 000 €, montant stable par rapport au budget primitif 2020.
- Les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sont estimées à hauteur de 35 000 € en 2021 pour s'aligner sur le réalisé moyen entre 2019 et 2020. Il est rappelé que le produit de cette taxe a vocation à diminuer à moyen terme, au fur et à mesure de la diminution de son assiette (dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes), dans la continuité de l'adoption du nouveau Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) par Dijon Métropole.

Chapitre 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les crédits inscrits sur ce chapitre s'élèvent à 1 278 180 €, soit une diminution de -5,25 % par rapport à 2020.

Estimation à la baisse des financements extérieurs (principalement de la CAF) qui ont été largement maintenus en 2020 et renforcés dans le cadre de la crise sanitaire. La recette réelle enregistrée en 2020 s'est élevée à 1 544 741 €, soit une hausse de plus de 14 %. L'incertitude sur le niveau de prestations 2021, indépendamment de l'accueil au sein des structures oblige à une certaine prudence.

Il convient de souligner que le BP 2021 intègre un produit de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat stabilisé à 84 000 €, désormais exclusivement composé de la Dotation de solidarité rurale (DSR). Pour mémoire, l'année 2019 a été marquée par la disparition de la Dotation forfaitaire de la commune (désormais égale à 0 €), et qui constituait pourtant, historiquement, la principale composante de la DGF longvicienne. À titre de rappel, elle représentait encore 1,057 M€ en 2011.

Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES

Les crédits totalisés sur ce chapitre s'élèvent à 37 490 € et correspondent aux loyers des cellules commerciales du quartier du Bief du Moulin à Longvic sur une année complète.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits destinés à mettre en œuvre les projets suivants et représentent une dépense globale (hors restes à réaliser) de 3 265 000 €.

1/ Les projets structurants

- Création d'un terrain de foot synthétique : 900 000 €
- Remise en état du terrain de foot d'honneur : 26 000 €
- Rénovation de l'ensemble des canalisations des tribunes de l'espace Colson : 78 000 €
- Requalification des abords de l'espace Jean Bouhey avec rénovation de l'éclairage public: 160 000 €
- Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville parachevant les travaux du Centre Ville : 334 000 €
- Terrain de l'Aventure : aménagement d'un cheminement doux qui relie le quartier Saint Pierre à la Mairie, dédié à la biodiversité : 108 000 €
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Hôtel de Ville qui marque une première étape de la rénovation énergétique du patrimoine communal : 175 700 €
- Les travaux de sécurisation des abords du collège Dorgelès : 100 000 € (Projet porté par Longvic en cours de partenariat)

2/ Les études sur les futurs projets

- Poursuite des études pour la valorisation du bief de l'Ouche : 211 000 €
- Études et maîtrise d'œuvre pour la restructuration du bâtiment scolaire Blum : 216 000 €

3/ L'entretien du patrimoine communal

- Rénovation du système de chauffage-ventilation de bâtiments communaux (Hôtel de Ville, Médiathèque, Centre Technique Municipal): 103 400 €
- Travaux de rénovation de la façade de la Médiathèque : 30 000 €
- Travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Technique Municipal et au Conservatoire de Musique pour le remplacement des menuiseries: 86 400 €
- Extension du garage de la police municipale (Démolition et reconstruction) : 89 000 €

4/ L'acquisition et le renouvellement des équipements et matériels divers :

- Mobilier pour les différentes structures: 18 550 €
- Renouvellement des fonds de la médiathèque : 31 950 €
- Achat de défibrillateurs : 14 200 €
- Achat de 4 chalets pour les diverses manifestations communales extérieures : 11 740 €
- Equipements sportifs : 8 000 €
- Equipements informatiques pour la vidéoprotection et la sécurité des bâtiments : 47 000 €
- Equipements informatiques et bureautiques : 151 000 €

5/ L'aide à la mobilité douce : 8 000 €

6/ L'achèvement des dépenses de l'opération d'aménagement du Centre ville :

Les crédits inscrits au chapitre 45 (199 919 €) correspondent aux dépenses prévisionnelles pour solder les opérations Centre-Ville de la part due par Dijon Métropole au titre des zones métropolitaines du Centre-Ville ainsi que de la part de subvention qui lui est due.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les ressources prévisionnelles permettant de financer les investissements sont composées de l'excédent d'investissement de 2020 (1 625 080,99), de l'autofinancement prévisionnel (1 487 912 €), de la vente de biens divers (30 000 €), du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) calculé au plus juste sur la base des dépenses d'investissements éligibles de 2020 (254 000 €), et de subventions d'investissement (725 297 €) se déclinant ainsi :

- Place Mandela : 371 448 € du FEDER et 120 000 € de la Région
- Place de Gaulle et Mitterrand : 103 860 € de la Région
- MMEL : 15 000 € financés par la CAF de Côte d'Or
48 000 € de solde de DSIL
- Terrain de jeux Multisports du Bief et jeux du parc du Château : 19 900 € financés par la Région (FIP)
- Château : 28 000 € de solde de DSIL
- Logiciel petite enfance : 7 589 € de la CAF
- Défi-brillateurs : 4 000 € sollicités au titre de la DSIL
- Acquisitions de fonds pour la Médiathèque : 7 500 € dont 5 000 € de la DRAC dans le cadre du Plan de relance et 2 500 € du Conseil Départemental

Les crédits inscrits au chapitre 45 (674 000 €) correspondent aux recettes prévisionnelles de la part due par Dijon Métropole au titre des zones métropolitaines du Centre-Ville ainsi que de la part de subvention qui lui est due.

Concernant l'endettement : les crédits inscrits au chapitre 16 des recettes d'investissement sont principalement constituées par un emprunt de 700 000 € contracté en fin d'année 2020 dont les fonds seront débloqués en cours d'année 2021.

Cette somme est complétée par un prêt à taux zéro remboursable sur 8 années d'un montant de 15 000 €, aide financière consentie par la CAF de Côte d'Or pour les travaux de réhabilitation de la Maison de l'Enfance (MMEL)

La Ville de Longvic a un délai de désendettement (moins de 2 années) largement inférieur au seuil d'alerte minimale de 7 années.